



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 mars 2017  
Français  
Original : anglais

### Comité du programme et de la coordination

Cinquante-septième session

Session d'organisation, 20 avril 2017

Session de fond, 5-30 juin 2017\*

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*\*

Questions de coordination : Nouveau Partenariat  
pour le développement de l'Afrique

## Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

On trouvera dans le présent rapport un aperçu des activités entreprises depuis juin 2016 par le système des Nations Unies à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il s'articule autour des thématiques du Mécanisme de coordination régionale des entités des Nations Unies opérant en Afrique.

Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a continué d'agir en faveur de la mise en œuvre du NEPAD, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans le cadre de l'Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et de l'Année africaine de la valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse. L'Union africaine et ses institutions sous-régionales ont l'appui du système des Nations Unies à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et de la vingt-deuxième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il est souligné dans le présent rapport que les entités des Nations Unies doivent resserrer la coordination et la cohérence de leur action, mobiliser des ressources supplémentaires, renforcer les partenariats et améliorer les synergies et la coordination dans la mise en œuvre de tous les programmes de développement en

\* Les dates de la session de fond sont à confirmer.

\*\* [E/AC.51/2017/1](#).



Afrique, notamment le NEPAD, l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est également préconisé dans le rapport que les entités des Nations Unies intègrent dans leurs activités et programmes le thème de l'Union africaine pour 2017 : la valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse.

## I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et chaque année par la suite, sur l'appui fourni par le système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (voir [A/60/16](#), par. 237). L'Assemblée a fait sienne cette recommandation dans sa résolution [71/6](#).

## II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

2. On trouvera dans le présent rapport une description des activités menées depuis juin 2016 par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, réorganisées selon huit points et groupes thématiques qui correspondent aux priorités du Partenariat et sont conformes à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Le rapport traite de toutes les thématiques du Mécanisme de coordination régionale et a été établi à partir des éléments d'information reçus des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et des départements du Secrétariat depuis juin 2016. Dans sa demande d'information, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique avait mis l'accent sur les recommandations du Comité du programme et de la coordination, et notamment l'importance de rendre compte des effets observés sur les plans qualitatif et quantitatif.

### A. Développement des infrastructures

4. Pendant la période considérée, le système des Nations Unies a continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures et du Programme d'action de Dakar.

5. De juillet 2016 à janvier 2017, la Banque mondiale s'est engagée à affecter 3,2 milliards de dollars à des projets nationaux et régionaux des secteurs de l'énergie, des transports et de l'informatique et des communications en Afrique subsaharienne, conformément aux objectifs du Programme de développement des infrastructures en Afrique. En outre, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a appuyé la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar dans 16 pays en donnant le coup d'envoi du « Projet 16-16-16 », sa campagne phare de mobilisation à travers les frontières en faveur de l'infrastructure. La campagne a consisté à transposer sur le plan national la loi-cadre sur les investissements dans les infrastructures transfrontières et à élaborer des stratégies de réduction des risques visant à renforcer et approfondir l'appropriation des projets et l'appui qui leur est apporté dans les différents pays bénéficiaires. Le Département de l'information du Secrétariat a soutenu la campagne en organisant au Siège de l'ONU une table ronde qui a réuni des représentants des médias et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD sur le thème de la réduction des risques d'investissement dans les infrastructures en Afrique.

6. L'assistance technique apportée par le Fonds d'équipement des Nations Unies a permis de prendre les mesures nécessaires pour réduire le risque de pertes financières en vue de faciliter la mobilisation potentielle de quelque 70 millions de dollars à des fins d'investissements privés. En conséquence, en République-Unie de

Tanzanie, en 2016, 11 projets sont parvenus au stade auquel ils peuvent bénéficier d'investissements et ont été présentés à des banques, à des investisseurs et à d'autres partenaires locaux en vue de la mobilisation de capitaux.

7. Dans le secteur de l'énergie et dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous, la Banque mondiale a aidé des pays à déterminer les investissements à faire pour atteindre d'ici à 2030 les objectifs en matière d'accès à l'énergie. En apportant son appui à des projets énergétiques régionaux porteurs de changement, elle a encouragé l'utilisation accrue des énergies renouvelables.

8. En collaboration avec les pays suivants : Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Zambie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré des prospectus d'investissement et des programmes d'action nationaux visant à faciliter la participation des entreprises privées au secteur de l'énergie.

9. Dans le cadre du projet intitulé « Pour l'efficacité énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est », le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a apporté son soutien à l'élaboration d'un code du bâtiment rwandais en mettant au point un chapitre sur l'énergie durable. Ce code a ensuite servi de manuel de formation à huit universités d'Afrique de l'Est. Au Rwanda, ONU-Habitat a également organisé, à l'intention de plus de 300 participants, une formation aux compétences entrepreneuriales relatives au rendement énergétique et à l'énergie renouvelable dans la perspective de l'autonomisation des jeunes. Une formation analogue a été dispensée au Nigéria à plus d'une centaine de jeunes.

10. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le PNUD et la République-Unie de Tanzanie ont organisé une réunion régionale sur l'énergie durable pour les pays d'Afrique les moins avancés à Dar es-Salaam en décembre 2016, en vue de renforcer les partenariats multipartites et de mobiliser des investissements, notamment grâce à la mise en commun des meilleures pratiques.

11. Dans le secteur de l'informatique et des communications et dans le cadre de son projet d'appui à l'harmonisation des politiques en la matière en Afrique subsaharienne, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a continué de veiller à la cohérence des directives et des cadres réglementaires entre l'Union africaine et le NEPAD. Pour aider les gouvernements à tirer parti des réseaux et du service à haut débit, l'UIT a apporté son assistance aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour qu'ils élaborent leurs plans nationaux en matière de haut débit.

12. Dans le secteur de l'eau, ONU-Habitat, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) se sont alliés à Affaires mondiales Canada pour améliorer l'accès durable à des structures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans 265 collectivités du nord-est, du nord-ouest et du nord du Ghana sujettes à des catastrophes naturelles; 200 000 personnes, dont un quart d'écoliers, en ont bénéficié.

13. Dans le cadre de la deuxième phase de son projet sur l'eau et l'assainissement du lac Victoria, ONU-Habitat a conclu avec la Banque européenne d'investissement un contrat de financement portant sur 13,1 millions d'euros, en vue de fournir plus de 300 installations sanitaires pour répondre aux besoins en matière d'assainissement d'environ 250 000 personnes et notamment de 150 écoles des bidonvilles de Mwanza (République-Unie de Tanzanie).

14. Conformément à un projet d'accroissement des recettes mené au Kenya, ONU-Habitat a apporté un appui technique et juridique à la mise en place d'un fonds de développement des infrastructures, qui devrait permettre d'atténuer les difficultés actuelles ou futures du comté de Kiambu en matière de financement des infrastructures. Les recettes du comté ont ainsi augmenté de 60.

## B. Gouvernance

15. Pendant la période considérée, des entités du système des Nations Unies ont fait avancer la gouvernance et la démocratie en soutenant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Depuis que la Namibie y a adhéré en janvier 2017, le Mécanisme compte désormais 36 membres. La CEA et le PNUD ont aidé Djibouti, le Sénégal, le Soudan et le Tchad à élaborer une première version de leur rapport d'évaluation externe et aidé le Kenya à élaborer son deuxième rapport d'évaluation externe. Ces pays ont fait l'objet d'une évaluation par leurs pairs au cours de la session de janvier 2017 du Forum du Mécanisme. En janvier 2017, 21 pays s'étaient déjà soumis à une telle évaluation.

16. La CEA a organisé une réunion régionale pour l'Afrique de l'Ouest sur l'adhésion régionale au Mécanisme au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle a apporté un appui technique à la Côte d'Ivoire, au Kenya et au Libéria pour qu'ils puissent procéder à des auto-évaluations effectives. Au Libéria, la CEA a organisé trois réunions en octobre 2016, en étroite collaboration avec le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les autorités nationales. Le Libéria a décidé d'achever son auto-évaluation d'ici la fin du mois de février 2017 et de se soumettre à une évaluation en juillet 2017, lors du prochain Forum du Mécanisme.

17. Le PNUD a fourni un appui technique et financier en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2016-2020 du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le plan quinquennal a été approuvé en août 2016 par le Forum du Mécanisme. Le PNUD a également organisé une réunion technique stratégique pour convenir d'une marche à suivre, concernant la mise en œuvre du plan, et a élaboré un projet énumérant les moyens d'en financer la mise en œuvre.

18. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a financé 33 projets exécutés par des organisations de la société civile dans plusieurs pays d'Afrique, y compris un projet mené au Kenya qui donne aux femmes et aux jeunes vivant dans des implantations sauvages les moyens de participer véritablement à la gouvernance locale.

19. En collaboration avec le Département de l'Information, la CEA, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé plusieurs réunions de haut niveau en octobre 2016 durant la Semaine de l'Afrique, notamment sur le renforcement des partenariats pour un développement durable partagé, une bonne gouvernance et la paix et la stabilité en Afrique, et sur un partenariat mondial renouvelé pour ancrer durablement la bonne gouvernance et l'état de droit en Afrique. Les réunions de haut niveau ont concouru à renforcer la coopération internationale en faveur du programme Agenda 2063 et en particulier de la troisième aspiration, qui vise « une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit ».

20. ONU-Habitat a continué d'appuyer l'intégration de l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme, en particulier dans le contexte

d'une urbanisation rapide, ainsi que la participation des femmes et des jeunes aux questions relatives aux mécanismes, aux régimes fonciers et à la propriété en milieu urbain; à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées; aux droits des peuples autochtones; et à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

21. Au Kenya, le projet d'accroissement des recettes mené par ONU-Habitat dans le comté de Kiambu a défini les fondements de la gestion financière municipale. Les recettes du comté ont augmenté de 60 % depuis la mise en place d'un système de collecte des recettes entièrement automatisé.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a procédé à des examens par des pairs sur les chapitres de la Convention relatifs à l'incrimination et à la coopération internationale dans les pays suivants : Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Malawi, Mali, Niger, Sénégal, Seychelles et Swaziland. À ce jour, 37 pays d'Afrique ont procédé à de tels examens. En 2016, l'ONUDC a fourni une assistance technique à 11 pays pour les aider à appliquer les recommandations formulées dans leurs examens par des pairs et à renforcer leurs cadres de gouvernance.

23. Au Sénégal, le PNUD a appuyé la création et la mise en place d'un centre de formation des agents de la fonction publique à l'état de droit et à la lutte contre la corruption. Il a également soutenu divers programmes relatifs à l'état de droit dans les pays suivants : Burkina Faso, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan du Sud et Tchad.

24. En collaboration avec sa Fondation, le Pacte mondial des Nations Unies a entrepris des projets d'action collective en Égypte, au Kenya et au Nigéria en vue d'aider les petites et moyennes entreprises à établir de solides programmes pour faire respecter les mesures anticorruption et les rattacher à des dispositifs d'incitation économique mis en place par des sociétés multinationales et des investisseurs.

25. En mai 2016, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a mis en place au Bénin un système de saisie électronique qui permet au registre des entreprises locales d'automatiser ses procédures et de les rendre accessibles en ligne. La CNUCED a aussi aidé le Centre d'investissement de la Tanzanie à mettre en place un système d'enregistrement en ligne et à intégrer un répertoire novateur des possibilités d'investissement, projet qui est également en cours d'installation au Kenya. Ce dernier a développé son portail d'investissements qui a pour nom « eRegulations Kenya » et fait figure de référence pour ce qui est des portails commerciaux dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

26. Afin d'aider les institutions et administrations publiques à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a invité des fonctionnaires africains à des ateliers de renforcement des capacités et autres activités en la matière, à des conférences et à des voyages d'étude. Le Département a également contribué à l'élaboration d'un programme d'administration publique en faveur du NEPAD et de la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration.

## C. Paix et sécurité

27. Pour maintenir la dynamique politique en faveur de la consolidation de la paix en Afrique et débattre de moyens efficaces de mettre en œuvre les conclusions de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont organisé en mai 2016 une réunion de haut niveau intitulée « La pérennisation de la paix : les mécanismes, les partenariats et l'avenir de la consolidation de la paix en Afrique ». Les participants à la réunion ont présenté des propositions visant à renforcer les partenariats pour la consolidation de la paix entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales et ils ont demandé qu'un financement suffisant et prévisible soit accordé aux activités de consolidation de la paix et au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

28. Dans le prolongement de cette réunion et avec l'appui des gouvernements des pays suivants : Kenya, Mexique, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Sri Lanka et Suède, mon prédécesseur a organisé le 21 septembre 2016 une conférence d'annonces de contributions de fonds en faveur de la pérennisation de la paix, en marge de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Pour la période 2017-2019, 26 États Membres ont annoncé des contributions au Fonds d'un montant total de 151 millions de dollars. Ces montants seront affectés à des projets visant à préserver la paix et à prévenir des conflits violents, en particulier en Afrique.

29. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, le Département des affaires politiques du Secrétariat a continué de lutter contre les menaces de terrorisme et d'extrémisme violent découlant des activités de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. En août 2016, les membres du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont tenu des réunions avec les autorités camerounaises et tchadiennes en vue de promouvoir une approche intégrée face à la menace que constituait Boko Haram. Le BRENUAC a organisé en novembre 2016 une visite au Cameroun et au Tchad du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale pour sensibiliser les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à la nécessité de lutter contre Boko Haram. En mars 2017, le Département a organisé une visite de représentants du Conseil de sécurité dans les pays du bassin du lac Tchad pour exprimer la solidarité du Conseil avec la région, dresser le bilan de la situation et mener des consultations sur l'action menée pour remédier à la situation sur le plan humanitaire et des droits de l'homme et pour s'attaquer aux causes profondes de la crise liée à Boko Haram.

30. En juin 2016, le BRENUAC et la CEEAC ont signé un nouvel accord-cadre de coopération qui en définit les principes dans les domaines de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix et constitue le point de départ d'une série d'activités, dont des ateliers de renforcement des capacités, des missions d'évaluation de la situation et des rapports analytiques conjoints. En collaboration avec l'Union africaine et la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a entrepris un certain nombre de projets de prévention et de missions de bons offices au Burkina Faso, en Gambie et au Ghana. L'UNOWAS a continué de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. En octobre et en novembre 2016, une délégation de l'UNOWAS s'est rendue en Côte d'Ivoire et au Libéria pour étudier les moyens de progresser dans l'application de cette Stratégie, notamment en recensant les activités prioritaires que l'UNOWAS et les équipes de

pays des Nations Unies pourraient contribuer à maintenir après le retrait de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria.

31. En Afrique de l'Est, l'ONUSC a continué de lutter contre l'extrémisme violent dans les prisons et de fournir une assistance législative en vue de l'adoption de dispositions antiterroristes et de la formation de juges et procureurs, tout en mettant l'accent sur les droits de l'homme et la riposte de la justice pénale face au terrorisme dans la région et en favorisant le développement d'un réseau régional de procureurs traitant des lois sur l'entraide judiciaire, l'extradition et le transfert des détenus. Le PNUD a favorisé la capacité de résistance et l'intégration des collectivités, appuyé la mise en place de moyens d'alerte rapide aux niveaux régional et national et renforcé la stratégie en matière de développement face à l'extrémisme et à la radicalisation dans les pays suivants : Cameroun, Kenya, Mali, Niger, Nigéria, Somalie et Tchad. Le PNUD a également mis en place des infrastructures nationales pour la paix et élaboré des stratégies de prévention des conflits et de réconciliation.

32. L'UNICEF a dispensé des services de protection aux enfants et aux femmes touchés par la crise au Soudan du Sud, où le Fonds a déployé 19 missions intégrées d'intervention rapide, qui ont bénéficié à plus de 309 000 personnes, dont plus de 58 000 enfants de moins de 5 ans. L'UNICEF a également appuyé la libération de 845 enfants associés à des forces armées dans le cadre d'un programme de réintégration sans exclusive et apporté son soutien à des victimes de violences sexistes.

33. En coopération avec le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Nord, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a signé en novembre 2016 un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants en période de conflit. De même, grâce à la coopération établie en Somalie entre le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies, 43 enfants qui étaient détenus en raison de leurs liens présumés avec les Chabab ont été remis à des partenaires de la protection de l'enfance.

#### **D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural**

34. Dans le prolongement de l'Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique (2015), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est employée à renforcer la contribution des femmes aux chaînes logistiques du secteur formel de l'agriculture et de l'agro-industrie et les avantages qu'elles en retirent. À cet égard, la FAO a appuyé l'élaboration de 39 évaluations nationales de la place réservée aux femmes, qui ont servi de fondement à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la réalisation du cadre de résultats et des cibles du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

35. Les prêts que la Banque mondiale a accordés à des pays d'Afrique subsaharienne dans le secteur de l'agriculture pour appuyer la réalisation du Programme détaillé se sont élevés à 1,2 milliard de dollars de juillet 2016 à janvier 2017. Dans le cadre du soutien qu'il apporte au Forum sur la révolution verte en Afrique, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a contribué à favoriser les investissements des secteurs public et privé dans l'agriculture africaine en vue de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo et du Programme.

36. Le FIDA a affecté environ 243 000 dollars à la Plateforme pour la gestion des risques agricoles, en vue de mener des activités en Éthiopie, au Mozambique, au Niger et en Ouganda, qui mettent l'accent sur l'intégration d'approches globales de gestion des risques agricoles dans les politiques et les plans nationaux. Des ateliers d'évaluation nationale des risques ont été organisés à Cabo Verde, au Cameroun, en Éthiopie, au Niger, en Ouganda et au Sénégal.

37. Grâce à une technique de marquage d'atomes, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a aidé des petits exploitants agricoles à s'adapter aux changements climatiques et à améliorer la productivité agricole dans la région aride de Kassala (Soudan). Au terme d'un projet pilote concluant, l'AIEA, la FAO, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Croissant-Rouge soudanais ont transposé à plus grande échelle cette méthode, actuellement utilisée par plus de 2 000 exploitants agricoles de la région (dont la moitié de femmes), qui bénéficient ainsi désormais de l'irrigation au goutte-à-goutte associée à l'utilisation d'isotopes stables pour cultiver des légumes avec un meilleur rendement.

38. Dans le cadre de l'initiative sur l'engagement pris par l'Afrique en faveur de l'élimination de la faim d'ici à 2025, la FAO apporte son soutien à une agriculture soucieuse de la sécurité nutritionnelle et alimentaire et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'à l'élaboration de plans régionaux et nationaux d'investissement agricole. En conséquence et en collaboration avec la SADC, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la CEDEAO, les pays suivants : Angola, Congo, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Tchad et Togo ont renforcé leurs politiques de sécurité alimentaire et de nutrition et harmonisé leurs programmes d'investissement avec les aspirations de la Déclaration de Malabo.

39. Dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, menée par le Japon, le FIDA a apporté son soutien à la mise en œuvre de politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle au moyen d'une approche multisectorielle axée sur l'être humain. En conséquence, les pays suivants : Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud et Zimbabwe, ont aligné leurs stratégies et investissements nationaux sur les objectifs du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.

40. Dans le cadre de son projet visant à renforcer les capacités de modernisation et de diversification des exportations de poissons de certains pays parmi les moins avancés, la CNUCED a tenu en octobre 2016 à Entebbe (Ouganda) un deuxième atelier pour vérifier l'exactitude des informations figurant dans son manuel sur la modernisation et la diversification des exportations de poissons de ce pays. Quelque 116 experts et hauts fonctionnaires ainsi que des femmes et des pêcheurs ougandais ont suivi une formation sur les normes internationales de qualité et de sécurité alimentaire, la diversification des exportations et l'aquaculture.

41. L'OIT a apporté un appui à l'Agence du NEPAD lors de l'organisation du deuxième Forum sur le développement rural en Afrique, qui s'est tenu en septembre 2016 sur le thème suivant : « Transformer les zones rurales de l'Afrique par le développement de compétences, la création d'emplois et l'autonomisation économique des jeunes ». Le Forum a approuvé un plan en vue de la mise en œuvre des politiques de développement rural en Afrique afin d'y promouvoir la transformation des zones rurales et de progresser plus rapidement dans la réalisation de l'Agenda 2063.

42. ONU-Habitat s'est associé au FIDA en vue d'améliorer la connaissance et la prise de conscience des questions relatives à l'occupation des terres et l'accès aux ressources naturelles, et de renforcer la sécurité des droits fonciers de plus de 5 800 exploitants agricoles ougandais et plus de 600 exploitants kényans.

43. Le Fonds commun pour les produits de base s'emploie à renforcer les programmes d'appui aux petits producteurs en vue de parvenir à une économie caféière et cacaoyère durable au Cameroun, en partenariat avec l'African Cocoa & Coffee Farmers' Marketing Organization. Le projet vise à améliorer la rentabilité des coopératives de production de café ou de cacao au Cameroun, ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités en faveur de la production rentable de café et de cacao parmi les petits exploitants. La première année, l'Organisation renforcera les moyens d'action de 26 coopératives, réunissant 15 600 agriculteurs, et la production devrait atteindre 31 000 tonnes de cacao et 20 000 tonnes de café.

## **E. Industrie, commerce et accès aux marchés**

44. L'ONUDI, la CEA, le Département des affaires économiques et sociales, la FAO, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CNUCED, le PNUD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) se sont associés pour mettre en œuvre l'une des grandes priorités du Président du Conseil économique et social. Il s'agit de souligner l'importance de l'innovation dans le développement de l'infrastructure et de promouvoir une industrialisation durable dans les pays en situation particulière, en particulier en Afrique. En mars 2017, ces entités des Nations Unies ont organisé à Dakar deux réunions régionales, au niveau d'experts et au niveau ministériel, sur l'industrialisation et les infrastructures. Les participants à ces réunions ont préconisé l'adoption de concepts novateurs en matière d'industrialisation afin de parvenir à une croissance durable en Afrique.

45. La CEA, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont appuyé les négociations sur la zone de libre-échange continentale. Alors que l'OMC a fourni un appui au bureau de l'Union africaine à Genève, la CEA et la CNUCED ont appuyé la tenue des trois séances de négociation et des quatre réunions techniques dirigées par la CEA et la Commission de l'Union africaine en vue de l'élaboration de projets de textes juridiques. Un projet de texte de négociation a en conséquence été établi. Il devrait être examiné par les États pour permettre à ces derniers de consulter les parties prenantes nationales et d'éclairer les travaux du forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale.

46. À Abuja, en juillet 2016, la CNUCED a formé des hauts fonctionnaires des États membres de la CEDEAO au commerce des services. Un examen des politiques en la matière à l'intention de la CEDEAO a également été entrepris pour contribuer au renforcement des négociations sur l'intégration régionale et la Zone de libre-échange continentale. En vue d'appuyer l'Accord sur la Zone de libre-échange tripartite du COMESA, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la SADC, la CNUCED a fourni un appui technique aux négociations relatives aux services et aux droits de douane.

47. À Dakar en novembre 2016, la CEA a formé des responsables africains à l'élaboration de politiques commerciales adéquates, fondées sur des données factuelles. L'OMC a renforcé la capacité de pays d'Afrique au moyen de 100 activités relevant de l'ensemble du programme de travail de l'Organisation.

En décembre 2016, environ 4 000 participants africains avaient suivi divers cours en ligne sur le campus électronique (ECampus) de l'OMC.

48. Le Centre du commerce international a renforcé la compétitivité à l'exportation des petites et moyennes entreprises du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie dans certaines chaînes logistiques agroalimentaires régionales. Pour attirer des investissements et des connaissances techniques, le Centre a conclu des partenariats avec des sociétés multinationales telles que Parodi Groupe, dont le siège se trouve en Argentine, et la société allemande d'électronique Bosch. En Zambie, cela a conduit à la vente de 300 000 dollars de miel de petites et moyennes entreprises au Groupe Parodi. En République-Unie de Tanzanie, le nouveau centre de services d'emballage de la Small Industries Development Organization, qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises, a permis aux petites entreprises d'avoir accès à des emballages de qualité qui les ont aidées à mieux se positionner sur le marché.

49. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et l'OMC ont organisé à Genève en juin 2016 une réunion sur l'exploitation du potentiel commercial des pays en développement sans littoral aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réunion a conduit à l'adoption d'une déclaration dans laquelle a été soulignée la nécessité de mettre davantage l'accent sur le développement de l'infrastructure physique et de l'infrastructure immatérielle, en particulier la facilitation du commerce.

50. Par l'entremise du programme de système douanier automatisé de la CNUCED, une série de séances de formation au renforcement des capacités a été organisée, portant sur le système d'automatisation des procédures destinées aux administrations douanières et aux autorités fiscales nationales. Cela a permis d'assurer la viabilité à long terme du système automatisé et de renforcer les capacités de 27 pays d'Afrique d'augmenter leurs recettes et de réduire les délais et les coûts de dédouanement.

51. La CNUCED a continué de renforcer dans les pays d'Afrique les connaissances et compétences relatives aux mesures non tarifaires et a dispensé, avec l'appui de la Finlande, du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » pour la République-Unie de Tanzanie et de la Fédération de Russie, un cours en ligne sur l'analyse économique des mesures non tarifaires, allant d'octobre à décembre 2016, qui a été suivi par 23 participants originaires de 18 pays d'Afrique.

52. En 2016, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce a continué de promouvoir le respect des normes internationales relatives à l'innocuité des aliments et à la santé des animaux et des plantes et de faciliter l'accès aux marchés de l'Afrique dans le cadre de cinq projets régionaux.

53. Le Fonds monétaire international a approuvé un accord de 12 milliards de dollars au titre du mécanisme élargi de crédit pour l'Égypte, en vue d'appuyer un programme de réforme économique et de mettre l'accent sur la croissance et le développement. De même, un programme d'une durée de 48 mois et d'un budget d'environ 2,9 milliards de dollars a été approuvé pour la Tunisie en 2016 afin d'appuyer les réformes économiques et financières et de favoriser une croissance partagée et la création d'emplois, ainsi que la gouvernance, le développement de l'infrastructure et la mise en valeur du capital humain.

54. La CNUCED a apporté un appui à la République centrafricaine, au Soudan et au Togo aux fins de l'amélioration de la comptabilisation de la dette, et au Gabon et

au Soudan en vue de l'élaboration de calendriers pour valider les données relatives à la dette. La CNUCED a également aidé l'Angola et la Côte d'Ivoire à calculer leurs statistiques de la dette nationale. La CNUCED a concouru, dans l'ensemble, au renforcement de la capacité de gestion de la dette de 22 pays d'Afrique.

## **F. Environnement, population et urbanisation**

55. En sa qualité de secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a continué de collaborer avec d'autres partenaires pour appuyer l'exécution des décisions de la Conférence et du plan d'action de l'Initiative en faveur de l'environnement du NEPAD. À cette fin, la Conférence a convoqué une réunion préparatoire régionale africaine commune en prévision de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, au cours de laquelle les pays d'Afrique ont décidé de renforcer les points de convergence et de définir des orientations à examiner à l'issue des Conférences.

56. Le PNUE et un certain nombre d'entités des Nations Unies, l'Agence du NEPAD et les communautés économiques régionales ont élaboré conjointement des rapports d'évaluation afin de recenser les possibilités et difficultés liées à la transition vers une économie verte dans les pays suivants : Afrique du Sud, Burkina Faso, Ghana, Kenya, Maurice, Mozambique, Rwanda et Sénégal. Ces évaluations ont mis en évidence les problèmes à résoudre dans les pays concernés, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie.

57. La CNUCED a continué de promouvoir des stratégies commerciales et de production respectueuses du climat, y compris dans le secteur de l'économie verte. Des projets nationaux d'étude de l'économie verte ont été entrepris en Éthiopie, à Madagascar, au Maroc et au Sénégal, afin d'encourager le développement de cette économie au niveau national en vue de la création de nouveaux emplois et débouchés à l'exportation tout en favorisant le développement durable.

58. En 2016, le Fonds d'équipement des Nations Unies a apporté son soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes de planification et de budgétisation de 14 collectivités territoriales du Bénin, du Ghana, du Mali, du Mozambique et du Niger. Cela a permis à des administrations locales desservant près d'un million d'habitants d'accéder à des moyens de financement de l'action climatique.

59. Le PNUD a renforcé les capacités nationales en termes de mobilisation de formes novatrices ou supplémentaires de financement public et privé, face aux changements climatiques, dans les 12 pays d'Afrique suivants : Burkina Faso, Comores, Érythrée, Gambie, Madagascar, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles et Zambie. L'appui ciblé fourni à ces pays portait notamment sur : a) l'accès au Fonds pour l'environnement mondial, au Fonds vert pour le climat et à d'autres fonds relatifs au climat; b) la création de mécanismes nationaux de financement de l'action climatique grâce à des fonds nationaux pour les changements climatiques; c) une assistance technique lors d'examen nationaux et régionaux des dépenses publiques et des institutions relatives au climat et l'appui à la mise en œuvre dans les pays ciblés; d) le renforcement des capacités des pays ciblés de transposer à plus grande échelle des projets en matière d'énergie verte et renouvelable.

60. Grâce à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à son Mécanisme mondial, les capacités ont été renforcées dans 40 pays d'Afrique pour les aider à définir leurs objectifs relatifs à l'élimination de la dégradation des terres au moyen de dons et d'une assistance technique se chiffrant à 1,5 million de dollars. Grâce au Mécanisme mondial, la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel a été appuyée dans le cadre de deux projets : a) le Front local environnemental pour une Union verte (FLEUVE), financé par la Commission européenne, portant sur le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad et doté d'un budget de 7,75 millions d'euros; b) le projet intitulé « Afrique de l'Ouest : promouvoir la gestion durable des terres dans les zones sujettes à la migration par des mécanismes de financement novateurs », financé par l'Italie, mis en œuvre au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, et doté d'un budget de 2 millions d'euros.

61. La Banque mondiale a continué d'apporter son soutien à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel dans le cadre du Programme Sahel et Afrique de l'Ouest, doublé du projet Renforcement de la résilience par des services liés à l'innovation, à la communication et au savoir. Le montant des prêts, accordés de juillet 2016 à janvier 2017 à des projets relatifs à la gestion de l'environnement, des terres et de l'eau, s'est élevé à plus de 940 millions de dollars.

62. ONU-Habitat a continué d'appuyer l'élaboration et l'intégration d'un programme relatif aux zones urbaines et aux établissements humains en Afrique. Il a élaboré le projet d'incorporation de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain au sein du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, l'administration locale, le développement urbain et la décentralisation de l'Union africaine et il a organisé et favorisé cette transformation. ONU-Habitat a fourni un appui technique et administratif au Comité afin de faciliter la participation de ce dernier à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et d'établir en février 2016 un projet de Position commune africaine et une première version de la Déclaration d'Abuja sur Habitat III, qui ont été approuvés par les chefs d'État africains réunis à Kigali en juillet 2016.

63. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA, ONU-Habitat et la Commission de l'Union africaine ont organisé à Dakar, en mars 2017, une réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme pour les villes et le dividende démographique, en marge de la Semaine du développement de l'Afrique 2017. Les participants ont étudié les moyens de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, en même temps que l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable en Afrique. En juin 2016, la CEA a organisé à Yaoundé un dialogue de haut niveau sur les effets de l'urbanisation sur le développement national en Afrique, afin d'inciter les pays de ce continent à intégrer l'urbanisation dans leurs plans et stratégies de développement.

64. Par son appui technique à 27 pays d'Afrique, ONU-Habitat a contribué à inscrire la question du logement et de l'assainissement des quartiers insalubres au cœur de la prise des décisions relatives aux zones urbaines. Neuf de ces pays mettent actuellement en œuvre des projets pilotes dans le cadre du programme participatif d'amélioration des taudis. Il est prévu d'assainir les conditions de logement d'environ 67 600 ménages vivant dans des bidonvilles.

65. Le Département des affaires économiques et sociales et la CEA ont organisé deux ateliers, l'un sur la mise au point d'estimations de la population et d'indicateurs démographiques et l'autre sur les projections en la matière. Ces ateliers, respectivement tenus à Addis-Abeba et à Dakar en mars et novembre 2016, ont renforcé la capacité des organismes nationaux de statistique africains.

66. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'apporter son appui à la réalisation d'analyses du dividende démographique et renforcé son aide aux politiques et à l'analyse des besoins aux niveaux national et infranational. Le Fonds a fourni un soutien technique et financier en vue de modéliser les perspectives de transition démographique et de dividende démographique dans 12 pays de la région du Sahel, à l'aide des Comptes de transfert nationaux. En conséquence, de nombreux gouvernements ont reconnu le potentiel en matière de développement des caractéristiques démographiques actuelles et l'urgence de fournir un meilleur enseignement et d'accroître les possibilités d'emploi.

## **G. Développement social et humain**

67. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de promouvoir les aspects sociaux du NEPAD et d'évaluer les processus à l'échelle du système qui concernent le développement social en Afrique, notamment en faisant œuvre de sensibilisation à propos de l'Agenda 2063 dans le cadre de la Commission du développement social du Conseil économique et social.

68. De juillet 2016 à janvier 2017, la Banque mondiale a octroyé des prêts et pris des engagements au profit du développement social et humain, pour un montant supérieur à 4,3 milliards de dollars, au titre de projets relatifs à la santé, à l'éducation et à la protection sociale.

69. Le partenariat H6, qui fédère les forces collectives et les capacités distinctes de six organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le FNUAP, l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'OMS et la Banque mondiale, a aidé les pays suivants : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe à améliorer la survie, la santé et le bien-être de chaque femme, nouveau-né, enfant et adolescent, à l'appui de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent et de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants.

70. En matière de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et juvénile, le FNUAP a prêté son concours à la formation de quelque 30 000 travailleurs sanitaires, renforcé les capacités de 33 établissements de formation, consolidé les chaînes d'approvisionnement et amélioré la disponibilité, la qualité et le suivi des services de santé et des systèmes d'orientation en Afrique subsaharienne. Il a également dirigé la Campagne pour éliminer les fistules et expérimenté un modèle statistique visant à établir des estimations mondiales et nationales de l'incidence et de la prévalence des fistules, pour éclairer la planification, l'exécution et le suivi.

71. Depuis 2014, au Sénégal, l'UIT et l'OMS mènent l'initiative Soyez en bonne santé, soyez mobile, qui s'appuie sur l'utilisation des téléphones portables pour lutter contre les maladies non contagieuses comme le diabète, en agissant dans les domaines de la prévention, du traitement et de l'application des politiques, et pour cibler les facteurs de risques associés à telle ou telle maladie. À la fin de 2016, le projet comptait 53 000 abonnés. De même, en octobre 2016, les deux organisations ont lancé en Zambie une initiative portant le même nom, axée sur le cancer du col de l'utérus et financée au moyen d'un accord de subvention signé par l'OMS et la Banque africaine de développement, en vue de tirer parti des taux élevés de pénétration de la téléphonie mobile dans le monde entier pour fournir des services de santé aux populations.

72. En juillet 2016, l'Union africaine, ONUSIDA et la CNUCED, entre autres, ont signé, fait historique, la Déclaration de Nairobi sur l'investissement dans l'accès aux médicaments, qui vise à faciliter la participation financière à la production locale de médicaments en Afrique et notamment d'antirétroviraux.

73. L'UNICEF a renforcé sa collaboration avec des organismes régionaux tels que l'IGAD, la SADC et le Comité permanent interorganisations pour la région de l'Afrique australe, y compris en déployant du personnel essentiel afin de soutenir à la fois l'exécution du plan d'intervention face au choléra, conduit par l'IGAD, et la mise en œuvre de l'Initiative conjointe de lutte contre le choléra en Afrique australe. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a participé, par l'entremise de son Programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer, à l'organisation du Symposium panafricain sur l'éducation, la résilience et la cohésion sociale, qui s'est tenu en juin 2016. En conséquence, 14 pays d'Afrique se sont engagés à faire en sorte que leurs systèmes d'enseignement offrent une éducation équitable, de qualité, qui n'exclut personne et qui favorise la cohésion sociale, la résilience et la paix. La manifestation a également contribué aux préparatifs de la Triennale 2017 de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, qui aura pour thème « Revitaliser l'éducation en prévision du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique ».

74. L'Institut virtuel de la CNUCED a maintenu son appui au renforcement des activités d'enseignement et de recherche touchant au commerce et au développement, dans les établissements universitaires, sous la forme de cours en ligne et de visioconférences en Afrique. En 2016, six universités africaines ont rejoint l'Institut virtuel, faisant du continent la région la plus représentée en nombre de pays.

75. L'OIT et la Commission de l'Union africaine ont organisé la première Académie sur les statistiques et l'analyse du marché du travail en Afrique, qui s'est tenue à Yamoussoukro en octobre et novembre 2016, constituant le cours inaugural du Centre africain pour la statistique, afin d'améliorer les capacités des pays d'Afrique en la matière.

76. Les membres du Pacte mondial des Nations Unies et de ses réseaux locaux en Afrique du Sud, en Égypte et en République-Unie de Tanzanie ont convoqué, aux mois de juillet et d'août 2016, des consultations sur l'outil d'analyse des écarts prévu dans les Principes d'autonomisation des femmes, afin d'aider les entreprises à évaluer et améliorer leurs résultats en matière d'égalité des sexes sur le lieu de travail, le marché et dans les collectivités.

77. Au titre de l'initiative Making Access Possible, le Fonds d'équipement des Nations Unies a apporté un appui dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux services financiers aux Gouvernements des pays suivants : Botswana, Burkina Faso, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, République démocratique du Congo, Swaziland, Togo et Zimbabwe, favorisant ainsi l'intégration des marchés, l'expansion économique locale et le développement durable.

78. En Afrique du Sud, au mois de décembre 2016, l'OIT a organisé une Académie sur les migrations de main-d'œuvre, qui a mis en avant des connaissances approfondies et aidé les principaux acteurs de la migration à mieux comprendre les difficultés et les possibilités associées à la migration de main-d'œuvre dans un contexte politique, économique et social qui évolue.

## H. Science et technologie

79. L'UIT a continué de plaider en faveur du développement de l'Afrique en tirant parti de l'accès aux technologies de l'information et des communications et en facilitant la mobilisation des ressources techniques, humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi qu'en s'employant à réduire le fossé numérique par la promotion du droit qu'à toute personne de communiquer au moyen d'un accès économique aux infrastructures et aux services voulus.

80. En novembre 2016, à Dakar, l'UIT a organisé la deuxième Conférence annuelle sur la gestion du spectre en Afrique subsaharienne, suivie d'un atelier sur les mécanismes de financement de la radiodiffusion numérique. La manifestation, qui a réuni les représentants de 30 pays, s'inscrivait dans le cadre de l'appui que l'UIT fournit à l'Afrique, par l'intermédiaire de l'Union africaine des télécommunications, pour la migration de l'analogique au numérique dans le domaine de la radiodiffusion.

81. L'UIT a continué de créer des centres d'excellence en Afrique pour dispenser en son nom des cours de formation au renforcement des capacités et œuvrer en première ligne à la réalisation de l'objectif du NEPAD qui consiste à lutter contre l'illettrisme numérique. Elle a également organisé des forums de renforcement des capacités dans 13 pays d'Afrique.

82. Au cours de la période considérée, l'OMPI a collaboré avec l'Agence du NEPAD dans le cadre d'un projet sur la propriété intellectuelle et l'économie parallèle qui visait à mieux comprendre comment l'innovation se produit dans le secteur non structuré de l'économie. Au titre de ses activités de renforcement des capacités, l'OMPI a également établi des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation à Djibouti et en Mauritanie, respectivement en mai et juillet 2016. Elle a par ailleurs signé avec les deux pays, en octobre 2016, des accords de prestation de services pour ces Centres.

83. La CNUCED a organisé des sessions et ateliers de formation sur la propriété intellectuelle dans divers pays d'Afrique, y compris un atelier consacré à la propriété intellectuelle et aux transferts de technologie, en mai, au Bénin. En collaboration avec le PNUD et l'Afrique du Sud, la CNUCED a organisé, à Pretoria, un atelier dédié à l'examen et à la validation d'un projet de cadre consultatif sur la propriété intellectuelle en Afrique du Sud.

84. Dans le cadre de l'appui qu'elle fournit au renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, la CNUCED a convoqué, à la demande du Ministère rwandais du commerce, de l'industrie et des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, un examen de politique générale au Rwanda.

85. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, agissant en qualité de secrétariat de la suite donnée au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, a contribué à l'adoption de la résolution 71/251 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a créé la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Cette nouvelle institution des Nations Unies est une réalisation importante pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation au profit des pays les moins avancés et sera soutenue par les entités compétentes du système, notamment le Mécanisme de facilitation des technologies mis en place pour la réalisation des objectifs de développement durable.

## I. Communication et sensibilisation

86. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a maintenu son concours à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international en coordonnant les activités mondiales de mobilisation à l'appui du NEPAD, dans le cadre institutionnel de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des affaires africaines et par l'intermédiaire du site Web du Bureau (<http://www.un.org/fr/africa/osaa/>), qui a été revu et actualisé en français. Il a continué de coordonner l'appui du système des Nations Unies au NEPAD, en vue d'assurer la cohérence de l'action menée au profit de l'Afrique.

87. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique s'est allié à des partenaires stratégiques de l'Union africaine pour sensibiliser la communauté internationale et le système des Nations Unies aux priorités de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de manière à promouvoir la coordination et les synergies aux fins de leur mise en œuvre. Dans ce contexte, le Bureau, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement suédois ont organisé un forum de haut niveau sur le thème « L'Afrique que nous voulons en 2030, en 2063 et au-delà », afin d'appeler l'attention mondiale sur les synergies entre les deux programmes et de souligner l'importance des partenariats pour faciliter leur exécution.

88. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et ses communautés économiques régionales, la CEA, l'Agence du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Département de l'information, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé la Semaine de l'Afrique en octobre 2016, sur le thème « Renforcer les partenariats au service d'un développement durable partagé, de la bonne gouvernance, de la paix et de la stabilité en Afrique ». Le Département de l'information a rendu compte des réunions de haut niveau par des tweets en direct et des points réguliers sur ses plateformes de médias sociaux et par d'autres activités de communication, notamment des entretiens et des réunions d'information entre les représentants des médias et des responsables de l'ONU et de l'Union africaine pour faire connaître les manifestations organisées dans le cadre de la Semaine de l'Afrique 2016. Les réunions de haut niveau ont alimenté et enrichi le débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique.

89. Le Département de l'information s'est appuyé sur un large éventail de supports et d'outils d'information, dont sa revue *Afrique Renouveau*, ses portails d'actualités multilingues et ses comptes sur les médias sociaux, pour sensibiliser le public aux objectifs du NEPAD. Il a renforcé ses programmes d'information concernant l'Afrique, mettant l'accent sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans le domaine du développement, ainsi que sur les partenariats de l'Union africaine avec l'ONU, en particulier pour ce qui a trait à l'Agenda 2063, aux objectifs de développement durable et aux changements climatiques. Ainsi, de mai à décembre 2016, 49 articles originaux parus dans les versions électronique et papier d'*Afrique Renouveau* ont été repris plus de 500 fois, en anglais et en français, par quelque 250 organes de presse du monde entier.

90. En mai 2016, le Département de l'information a aidé la Direction de l'information et de la communication de l'Union africaine à élaborer et publier un bulletin d'information axé sur les droits fondamentaux des femmes, qui a été distribué durant le Sommet de l'Union africaine tenu au Rwanda en juillet.

91. Sur son site Web, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a publié des articles de presse visant à promouvoir la représentation des femmes au Parlement somalien, l'alphabétisation et la participation des femmes et des jeunes en

République démocratique du Congo et la participation des jeunes à la vie politique au Maroc.

92. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a créé une dynamique de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe en organisant des manifestations telles que la Journée internationale de la prévention des catastrophes, tenue en octobre 2016 sur le thème « Vivre pour raconter : accroître la sensibilisation et réduire la mortalité », où l'accent était mis sur le premier objectif du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui a trait à la réduction de la mortalité due aux catastrophes. La première Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis a été axée sur la mise en place d'activités d'éducation et d'exercices de préparation adaptés. Le Bureau a également travaillé de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour appeler l'attention sur le rôle que les radios jouent dans la diffusion de conseils et d'alertes rapides aux fins de réduction des risques de catastrophe.

### **III. Problèmes de politique générale liés à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **A. Renforcement du système des groupes thématiques et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine**

93. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a revu son approche sectorielle de l'aide humanitaire pour qu'il y soit tenu compte du NEPAD, de l'Agenda 2063 et de la nécessité d'adopter une démarche propre à l'Afrique en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur le continent. À sa dix-septième session, en avril 2016, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a décidé que les questions de la paix, de la sécurité, de la gouvernance et des droits de l'homme seraient abordées dans le cadre de comptes rendus faits à son forum annuel plutôt que dans le contexte de l'approche sectorielle. Compte tenu de la convergence entre l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a souligné qu'il importait d'avoir une mise en œuvre et un suivi conjoints par le système des Nations Unies, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres institutions qui travaillent en Afrique ou s'occupent spécifiquement du continent.

94. S'agissant de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/254](#) du 23 décembre 2016, intitulée « Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 », qui est fondé et aligné sur les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 et va dans le sens des décisions prises et des déclarations faites au vingt-septième Sommet de l'Union africaine, tenu à Kigali en juillet 2016.

#### **B. Appui à la mobilisation de ressources financières aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique**

95. Le système des Nations Unies a maintenu son appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du NEPAD.

96. Durant la Semaine de l'Afrique 2016, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en coopération avec la Commission de l'Union africaine,

L'Agence du NEPAD et le Département de l'information, plusieurs réunions de haut niveau portant sur les moyens de renforcer les partenariats pour amener la communauté internationale à soutenir davantage le programme de transformation engagé par l'Afrique. Ces réunions visaient principalement à mobiliser des partenariats pour la mise en œuvre et le suivi effectifs des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique. En conséquence, les partenaires de développement de l'Afrique, qu'ils le soient de longue date, depuis peu, ou tendent à le devenir, dont le Brésil, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la Malaisie, la République de Corée, la Ligue des États arabes et l'Union européenne, ont pris l'engagement de renforcer les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et les partenariats triangulaires à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

97. Par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale a apporté 9,4 milliards de dollars au profit de l'Afrique subsaharienne pour l'exercice budgétaire 2016, tandis que l'Afrique du Nord a bénéficié d'une aide de 3,4 milliards de dollars octroyée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. La Société financière internationale a pris l'engagement de fournir 3,2 milliards de dollars sous forme de nouveaux financements et de fonds mobilisés à long terme en Afrique subsaharienne, conseillé des gouvernements et des investisseurs privés au titre de projets d'une valeur totale de 63 millions de dollars dans 37 pays et promis de débloquer 370 millions de dollars pour les pays d'Afrique du Nord. L'Agence multilatérale de garantie des investissements a accordé des garanties d'un montant de 1,8 milliard de dollars aux pays d'Afrique subsaharienne. Pour l'exercice budgétaire 2017, les prêts consentis à l'Afrique subsaharienne devraient s'élever à 9,3 milliards de dollars de la part de l'Association internationale de développement et à 1,4 milliard de dollars en ce qui concerne la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. En 2016, l'appui du PNUD au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a représenté environ 134 000 dollars. Le Programme a également octroyé 2,0 millions de dollars à l'Union africaine pour soutenir les initiatives d'autonomisation économique et de réalisation du potentiel des femmes en Afrique.

98. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a mis à contribution le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique pour traduire lesdits engagements en mesures concrètes au titre de la responsabilité mutuelle qui lie les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement. Dans son rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/71/203), publié en juillet 2016, le Secrétaire général a rendu compte de la mise en œuvre de 13 engagements relatifs aux échanges commerciaux, au développement des infrastructures, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme et à l'émergence d'une Afrique exempte de conflits. Il y a recensé les lacunes constatées et les difficultés rencontrées dans la concrétisation des engagements et préconisé de renforcer l'appui fourni au moyen de partenariats et de l'application du principe de responsabilité mutuelle entre les États Membres africains et leurs partenaires de développement.

99. Par son concours au Forum pour la coopération en matière de développement, le Département des affaires économiques et sociales a participé à l'élaboration d'une définition pratique de la coopération au service du développement, qui va au-delà du seul transfert de ressources pour inclure des mesures et initiatives non financières et où l'accent est mis sur le fait que l'allocation d'aide publique au développement et la coopération au service du développement dans le domaine des

changements climatiques doivent davantage tenir compte des besoins des pays les plus vulnérables.

### C. Questions transversales

100. Par l'intermédiaire des 16 centres du programme Empretec implantés en Afrique, la CNUCED a formé plusieurs femmes africaines chefs d'entreprise qui ont été mises à l'honneur lors de la cérémonie de remise des prix de la femme chef d'entreprise, tenue à Nairobi en juillet 2016.

101. En juillet 2016, à la quatorzième session de la CNUCED, à Nairobi, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la Conférence ont organisé une table ronde de haut niveau sur la promotion du tourisme comme moteur de la croissance partagée et du développement durable en Afrique. Les participants ont souligné le rôle du tourisme dans le développement durable en Afrique et formulé des recommandations visant à promouvoir le tourisme sur le continent. Dans le cadre de l'initiative Le tourisme durable au service de l'élimination de la pauvreté, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a lancé des initiatives sur le plan de l'écotourisme et soutenu des projets destinés à améliorer l'accès aux marchés, à favoriser la formation professionnelle et à œuvrer pour le développement des petites et moyennes entreprises dans les pays suivants : Cameroun, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mozambique, Namibie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe, qui visaient notamment à renforcer la participation des femmes et des jeunes.

102. La CNUCED a également mis au point un module d'enseignement sur le commerce et l'égalité des sexes. Au total, 131 participants de 21 pays d'Afrique ont obtenu des bourses pour suivre ce cours en ligne lorsqu'il a été proposé pour la troisième fois en janvier et février 2017. Cette initiative d'enseignement à distance vise à doter les universitaires, les agents de l'État et les acteurs de la société civile des pays en développement et des pays en transition d'outils leur permettant d'analyser la relation réciproque qui existe entre le commerce et l'égalité des sexes et à produire des recommandations de politique générale tenant compte de cette exigence. La CNUCED et ONU-Femmes ont élaboré une version abrégée du cours à l'intention d'un public moins spécialisé. Lancé en octobre 2016, le cours en ligne de quatre heures, intitulé « Commerce et égalité des sexes », constitue le dernier ajout en date au module d'enseignement « I know gender », mis au point par ONU-Femmes.

103. ONU-Habitat a enregistré des progrès notables dans ses efforts de promotion d'une administration des biens fonciers qui soit favorable aux pauvres et tienne compte de la problématique hommes-femmes. En 2016, le Programme a formé quelque 600 participants à des méthodes novatrices d'administration des biens fonciers, y compris dans les situations de conflit et d'après-conflit et en ce qui concerne la gestion des ressources foncières et naturelles et de la sécurité des droits fonciers, au moyen de divers outils du Réseau mondial des instruments fonciers et des technologies géospatiales.

104. Grâce au Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés, un appui sur mesure a été fourni à 34 pays d'Afrique d'après une méthode singulière qui garantit la pleine jouissance des droits de propriété, notamment grâce au cofinancement des projets du Cadre par les pays les moins avancés. Dans la première phase du Cadre, 142 projets ont été soutenus pour un budget total de 201,99 millions de dollars. Bien que leur portée soit très limitée, ces projets contribuent à créer des emplois propres à sortir les populations, en particulier les femmes et les jeunes, de la pauvreté.

105. En juin 2016, au Siège de l'ONU à New York, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé une réunion de haut niveau intitulée « L'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes en Afrique : le rôle de la formation à l'entrepreneuriat pour le développement », au cours de laquelle des moyens d'appuyer et de soutenir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en Afrique ont été recensés. Au cours du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social qui s'est tenu en 2017, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Conseiller spécial ont convoqué une séance spéciale sur l'Afrique afin de mettre l'accent sur le rôle des jeunes Africains dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

106. L'UNICEF a poursuivi l'exécution d'un programme qui a fait ses preuves pour éliminer la violence à l'encontre des enfants, enregistrant des progrès notables au Botswana, au Mozambique et au Zimbabwe, de même qu'en Afrique du Sud, au Lesotho, en Namibie et au Swaziland. Des investissements supplémentaires ont été engagés au profit de programmes tendant à réduire l'incidence des mariages d'enfants et des mutilations génitales féminines. L'Éthiopie, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie ont procédé à des évaluations et à des études des facteurs qui motivent le mariage d'enfants pour que les programmes soient menés en meilleure connaissance de cause.

107. Dans le droit fil du thème « Valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse », adopté par le Sommet de l'Union africaine pour 2017, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a plaidé en faveur de la participation des jeunes à ce dossier. En conséquence, le Bureau a créé un groupe de jeunesse pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique, fait en sorte qu'un représentant des jeunes devienne membre à part entière du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe et préconisé que le rôle moteur des jeunes ait valeur de principe directeur dans son programme d'action.

#### **D. Appui institutionnel**

108. La FAO apporte son concours à la Commission de l'Union africaine et au NEPAD pour la création d'un centre africain des pratiques optimales, du renforcement des capacités et de la coopération Sud-Sud, appelé à servir de vitrine mondiale pour les solutions de développement élaborées en Afrique et les meilleures pratiques en cours dans les pays suivants : Angola, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Niger, Rwanda et Tchad.

109. La Banque mondiale gère le fonds multidonateurs de l'initiative TerrAfrica, dont 2,0 millions de dollars doivent être utilisés, d'ici à la fin mars 2018, pour renforcer les capacités de l'Agence du NEPAD dans les domaines de la sensibilisation, de l'apprentissage mutuel et de la mobilisation des ressources.

110. La CEA a fourni un appui technique aux pays d'Afrique pour qu'ils alignent leurs plans nationaux sur l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PNUD a poursuivi sa collaboration avec l'Union africaine pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 par l'intermédiaire de deux ateliers régionaux organisés à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Dakar, en juin 2016, qui ont réuni des représentants de 51 pays d'Afrique en vue d'élaborer des stratégies concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 au niveau des pays.

111. L'Agence du NEPAD et l'OMT ont signé un mémorandum d'accord à Abidjan (Côte d'Ivoire), en avril 2016, afin de promouvoir le tourisme comme outil de

développement de l'Afrique, conformément à la stratégie du NEPAD et aux aspirations et objectifs de l'Agenda 2063.

### **E. Difficultés et contraintes**

112. Le manque de ressources, le défaut de collaboration et de communication entre les groupes thématiques et l'absence d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace restent des obstacles majeurs à la pleine application des plans d'action des groupes et à l'appui à apporter au renforcement des capacités. Les efforts en cours devraient viser à consacrer des crédits aux différents groupes thématiques et il conviendrait de tout faire pour assurer la collaboration et la communication entre les groupes.

113. La mise en place de la nouvelle approche sectorielle demandera une coordination renforcée à l'appui de la mise en œuvre et du suivi conjoints du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **IV. Conclusions et recommandations**

114. Le présent rapport est le premier que je sou mets, en tant que Secrétaire général, sur l'appui au NEPAD du système des Nations Unies, qui est profondément solidaire et respectueux des aspirations de l'Union africaine, telles que formulées dans l'Agenda 2063 et s'enorgueillit d'agir en partenaire à l'appui de la réalisation de ses priorités, en liaison avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial.

115. Le système des Nations Unies continue d'apporter une aide considérable à l'action menée dans les domaines prioritaires de l'Union africaine et du NEPAD aux niveaux mondial et régional, en finançant des programmes et projets consacrés au renforcement des capacités et des institutions, en donnant des services consultatifs et en soutenant les efforts de mobilisation des ressources par des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale.

116. À la dix-septième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, les groupes thématiques ont été réorganisés de manière à mieux prendre en compte les priorités de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le partenariat renforcé du système des Nations Unies avec la Commission de l'Union africaine devrait donc être mis à profit pour examiner les moyens de rendre ces groupes pleinement opérationnels et réaligner leurs programmes et activités sur les priorités énoncées dans le cadre du partenariat établi entre l'ONU et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour la période 2017-2027. En priorité, le système des Nations Unies devrait aider l'Union africaine et ses États membres à transposer et intégrer l'Agenda 2063 et le Programme 2030 aux niveaux régional, national et local.

117. Le système des Nations Unies devrait aussi tirer parti des partenariats multipartites afin d'appuyer la bonne mise en œuvre des programmes régionaux et mondiaux, en s'appuyant en particulier sur les équipes de pays des Nations Unies, qui sont actuellement mobilisées pour veiller à ce que les stratégies mondiales communes soient effectivement en rapport avec la stratégie de l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

118. Le système des Nations Unies devrait prêter son concours à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023), sur les plans stratégique et opérationnel, en harmonisant les dispositifs

infrarégionaux et régionaux de l'Afrique par l'intermédiaire des huit communautés économiques régionales, de l'Agence du NEPAD, du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, de l'Architecture africaine de gouvernance et du Groupe des Sages.

119. Le système des Nations Unies devrait consolider son partenariat stratégique en vue de la promotion de la bonne gouvernance, de la paix, de la sécurité et de la stabilité, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme en Afrique, notamment en appuyant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, le principe de l'Union africaine relatif aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'objectif qu'elle s'est donné d'éliminer tous les types de traite d'êtres humains, migrants compris.

120. Le système des Nations Unies devrait intensifier son appui au renforcement des institutions nationales afin qu'elles soient en mesure de préserver l'état de droit, de veiller à l'application du principe de responsabilité, de promouvoir la bonne gouvernance, de faciliter la passation pacifique du pouvoir et de prévenir l'extrémisme violent. Le système des Nations Unies devrait redoubler d'efforts pour apporter un soutien plus systématique en matière de lutte contre le terrorisme afin d'atteindre un objectif plus vaste, qui consiste à prévenir l'extrémisme violent.

121. Le système des Nations Unies devrait également concourir à l'élaboration et à l'exécution de stratégies nationales de mobilisation des ressources pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et appuyer l'action menée par l'entremise du Conseil de sécurité pour obtenir un financement prévisible, fiable et durable des opérations de paix de l'Union africaine.

122. Au titre du thème retenu par l'Union africaine pour 2017, « Valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse », le système des Nations Unies devrait renforcer sa coordination et accroître son appui à la concrétisation de tous les engagements relatifs à la jeunesse, notamment en investissant dans l'éducation, la formation et le travail décent et en invitant les jeunes à définir leur propre avenir.

123. Le système des Nations Unies devrait soutenir l'exécution du Nouveau Programme pour les villes en Afrique, adopté en octobre 2016 à la Conférence Habitat III, dans le cadre général de la mise en œuvre d'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

124. Le système des Nations Unies devrait continuer d'appuyer l'intégration régionale, la création accélérée de la Zone de libre-échange continentale, l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges et les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en portant une attention particulière aux énergies renouvelables et aux réseaux de transport.

125. Afin d'encourager la diversification, la création de valeur ajoutée et l'intégration de la chaîne de valeur mondiale dans le cadre d'un développement industriel inclusif et durable, le système des Nations Unies devrait accentuer encore sa contribution au renforcement des capacités productives en Afrique, notamment en élaborant une stratégie relative aux produits de base, conformément à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), annoncée il y a peu.

126. Le système des Nations Unies devrait accompagner davantage l'action menée face aux changements climatiques en Afrique, en particulier par l'intermédiaire de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et en accordant la priorité à

l'adaptation et à l'atténuation dans le cadre de l'Initiative pour l'adaptation en Afrique. Le système des Nations Unies devrait aussi prêter son concours au développement des compétences, au progrès technologique, y compris la technologie spatiale, et à la mise à disposition de ressources financières et techniques pour la recherche sur le climat.

127. En vue d'assurer la viabilité environnementale, la nutrition et la sécurité alimentaire, le système des Nations Unies devrait soutenir plus résolument l'ensemble des piliers du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'aménagement rural, de l'agro-industrie et de l'agriculture climatiquement rationnelle.

---